

Le 16/10/2023

Le co-secrétaire départemental,

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN 53
Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union

Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Objet : *Posture VIGIPIRATE « Urgence Attentat »*

Monsieur le directeur académique,

Après les attentats qui ont saisi d'effroi toute la population, Madame la rectrice a adressé par courriel, des consignes de sécurité aux écoles et aux établissements dans le cadre des directives ministérielles et de l'activation du plan Vigipirate.

Permettez-nous tout d'abord de regretter qu'aucune F3SCT n'ait pas été saisie en urgence sur le contenu de ces consignes de sécurité. Pire dans notre département, la F3SCT prévue le mardi 17 octobre est reportée.

Le SNUDI-FO 53 considère que la mise en œuvre de ces consignes de sécurité ne saurait se concrétiser par la restriction du droit syndical et de consultation des personnels par le biais de leurs représentants dans les organismes de représentation dont la formation spécialisée fait partie.

Si nous avons été consultés, nous aurions pu notamment attirer votre attention sur les difficultés liées à la mise en œuvre de ces consignes, afin d'éviter notamment d'exposer les agents sous votre responsabilité.

Dans son courriel madame la Rectrice indique : *« Le contrôle de l'accès revient à l'école ou l'établissement : un adulte doit être posté à l'entrée pour procéder au contrôle visuel des sacs et interdire l'accès en cas de refus, comme le Plan Vigipirate le permet. Il en va de même pour les personnes extérieures. L'accès aux internats doit faire l'objet d'une attention particulière »*

Pour le SNUDI-FO 53, ces consignes, ressenties comme injonctives par bon nombre de collègues, ajoutent une pression supplémentaire sur les équipes et ne font que les exposer encore davantage alors que les personnels ont au contraire besoin de soutien. Elles nous semblent en outre dépasser largement, d'un point de vue légal, ce que l'on peut exiger des personnels.

Comment ne pas s'interroger sur la responsabilité de la mise en œuvre de cette consigne, qui incomberait donc aux personnels de l'Education Nationale ?

Ainsi, de nombreux collègues nous interpellent ce matin et s'interrogent en effet sur l'application concrète de ces consignes. Il apparaît qu'ils ne sont pas habilités ou qualifiés pour les mettre en application.

Comment faire dans une école pour vérifier les personnes et leur identité, vérifier le contenu de leurs effets personnels ?

Comment faire pour éviter que les parents ne se rassemblent devant l'école ?

Monsieur le directeur académique, les personnels de l'Education Nationale n'ont pas à se substituer aux fonctionnaires habilités à faire appliquer les mesures de sécurité.

Nous sommes également inquiets des conflits qui pourraient naître de l'application de telles consignes. Comment répondre à une personne qui refuse de décliner son identité, d'ouvrir son sac quand ce n'est pas un agent habilité qui le lui demande ?

Monsieur le directeur académique, nous vous demandons de convoquer la F3SCT dans les plus brefs délais, et de donner tous les moyens pour accompagner les personnels, à commencer par la création de postes et les moyens humains sans lesquels l'école ne peut pas fonctionner.

Enfin, nous regrettons que vous n'ayez pas estimé nécessaire, comme le ministre d'ailleurs, que les personnels du 1er degré aient un temps dédié pour évoquer le drame qui est survenu vendredi, comme nos collègues des collèges et lycées. L'école primaire n'est pas une garderie nationale mais le lieu de l'apprentissage des savoirs essentiels.

Tous les personnels de l'Education Nationale sont concernés. Assassiner un professeur, c'est attaquer l'école publique et ses agents qui ont plus que jamais besoin de soutien et de protection.

La sécurité des écoles ne saurait reposer sur les personnels qui y travaillent. Aussi, dans l'attente de décisions éventuelles de Monsieur le Préfet, nous vous demandons de faire confiance aux personnels pour gérer au mieux la situation actuelle, sans leur en faire porter la responsabilité.

Restant à disposition pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de ma parfaite considération.

Stève Gaudin

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr